

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE – A/O 2021-02

Électricité produite à partir de sources éolienne

26 JANVIER 2022



Avant de commencer...



Ce document est mis à la disposition des intéressés à soumissionner dans le seul but de faciliter leur préparation pour le dépôt d'éventuelles soumissions.

Les informations qu'il contient sont fournies à titre indicatif seulement et sont sujettes à changement.

En cas de différence entre l'information contenue dans cette présentation et celle contenue dans la plus récente version du document d'appel d'offres A/O 2021-02, incluant les addendas, cette dernière documentation prévaut.

Plan de la présentation

Accueil et mot de bienvenue

| 10 minutes

Présentation

| 45 minutes

- Contexte
- Rôle des intervenants
- Besoins et exigences (Chapitre 1)
- Processus de sélection (Chapitre 2)
- Instructions aux soumissionnaires (Chapitre 3)

Pause

| 15 minutes

Période de questions

| 75 minutes

A/O 2021-02

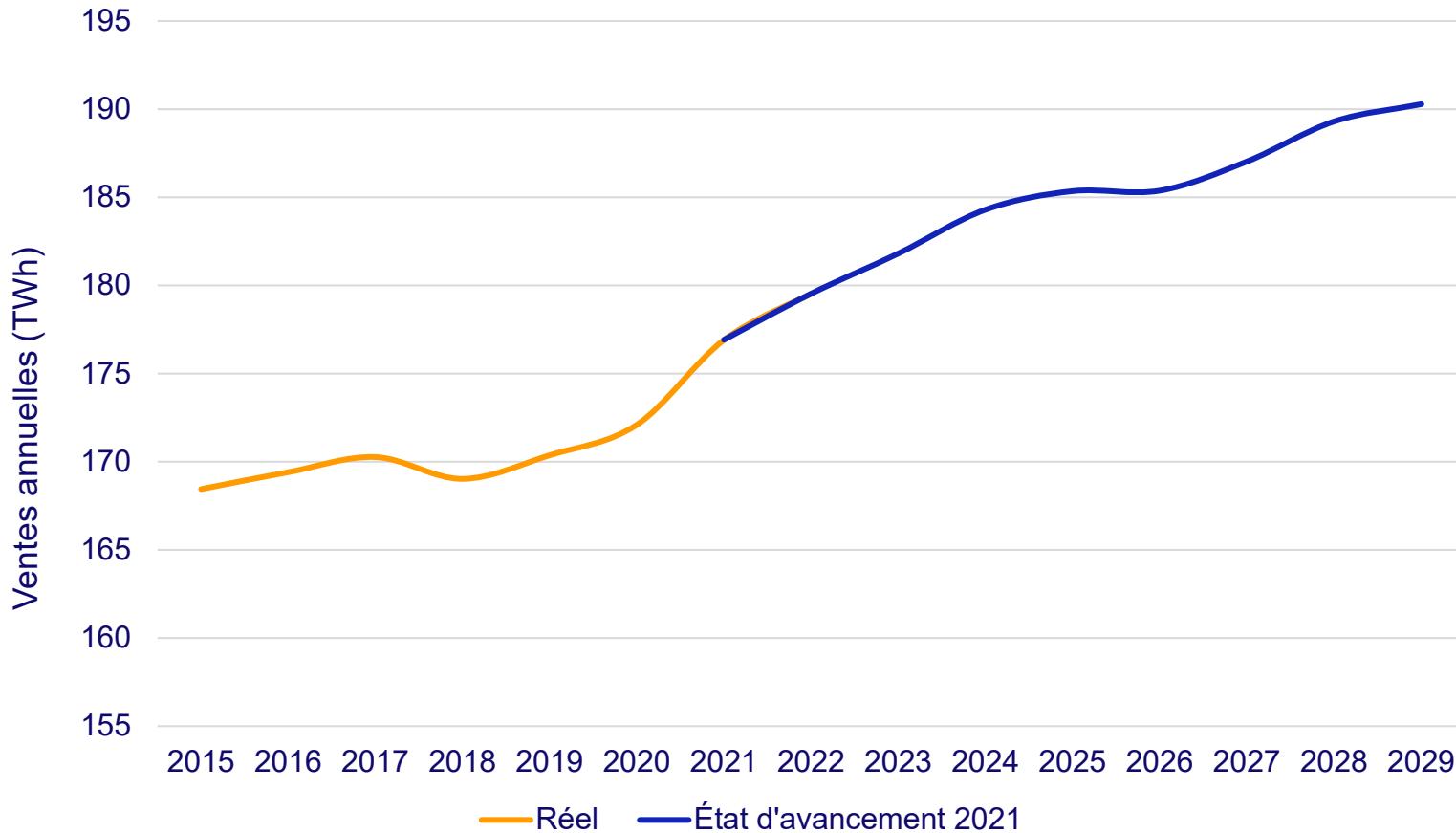
Mot de bienvenue

Bonjour !



PRÉVISION DE LA DEMANDE

Horizon 2029



Croissance 2019-2029

+ 20 TWh

+ 3 700 MW

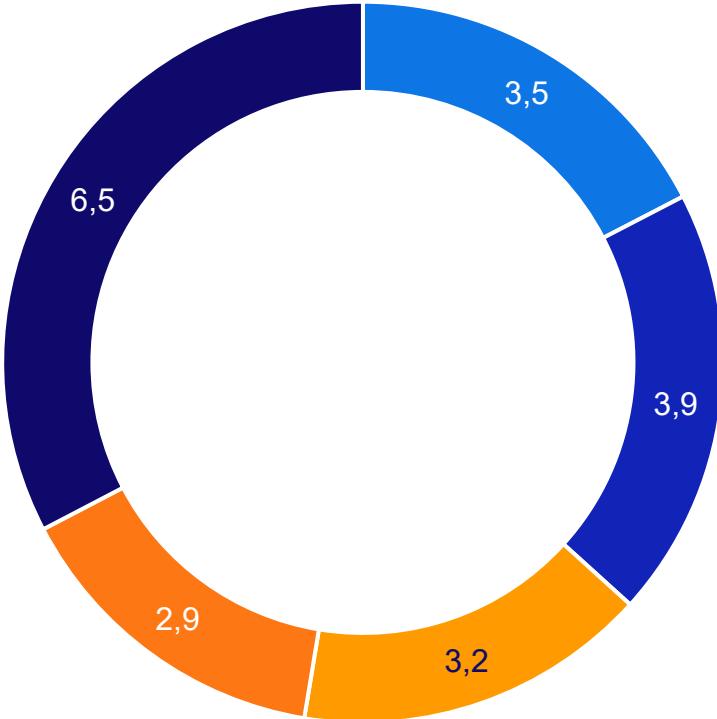
Consommation réelle 2020 et
2021 soutenue

Malgré le contexte COVID,
la consommation réelle en 2021
revient au niveau de la prévision
faite avant la crise sanitaire

PRÉVISION DE LA DEMANDE

Croissance 2019-2029 (+20 TWh)

- Résidentiel et Commercial - croissance naturelle*
- Électrification des transports
- Conversions bâtiments
- Croissance industrielle*
- Secteurs émergeants**



* Incluant les mesures en efficacité énergétique (8,2 TWh)

** Centres de données, Hydrogène, Serres, Chaînes de blocs

**Croissance positive dans tous les secteurs.
L'électrification du Québec et les secteurs émergents
génèrent la majorité de la croissance.**

Résidentiel et Commercial – croissance naturelle:

- Perspective économique plus favorable (PIB +2,6%)
- Pénétration importante de la climatisation résidentielle

Électrification des transports:

- Hausse du nombre de véhicules électriques
- Phase additionnelle du REM (REM2)

Conversions bâtiments :

- Biénergie gaz-électricité (conversion ajustée)

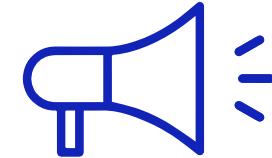
Industriel :

- Perspective économique plus favorable
- Hausse des secteurs de l'aluminium, des mines et de la filière batteries

Secteurs émergents :

- Croissance accrue dans le secteur de l'hydrogène compensée par une baisse de la consommation des centres de données (consommation ajustée en lien avec leur contexte d'affaires)

Lancement des appels d'offres



- Lancement par le Distributeur de la [Consultation du secteur de la production d'électricité au Québec](#) le 17 juin 2020.
- Adoption par le gouvernement du Québec du **décret no 1440-2021** le 17 novembre 2021 édictant le [Règlement sur un bloc de 300 MW d'énergie éolienne](#)
- Adoption par le gouvernement du Québec du **décret no 1441-2021** le 17 novembre 2021 édictant le [Règlement sur un bloc de 480 mégawatts d'énergie renouvelable](#)
- Lancement par Hydro-Québec de **deux appels d'offres** le 13 décembre 2021, un de **480 MW toutes sources** d'énergie renouvelables et un autre de **300 MW** de puissance installée **d'éolien**.
- Émission de la **décision D-2021-173**, de la Régie de l'énergie (la « Régie ») rendue le 23 décembre 2021, rectifiée par la **décision D-2021-173R** le 17 janvier 2022, concernant la [Demande d'approbation des grilles de pondération des critères d'évaluation des soumissions pour les appels d'offres de 480 MW d'énergie renouvelable \(A/O 2021-01\) et de 300 MW d'énergie éolienne \(A/O 2021-02\) et d'une clause de renouvellement aux contrats](#)

Le décret 906-2021(modifié par le décret 1442-2021)

« assurer d'un approvisionnement énergétique à long terme et au meilleur coût tout en maximisant les retombées sociales et économiques dans les milieux d'accueil et l'ensemble du Québec. »

Objectifs recherchés :

- a) une participation du milieu local au projet à hauteur d'environ 50 %;
- b) une maximisation du contenu québécois du projet en visant 60 % des dépenses globales;
- c) une maximisation du contenu régional du projet provenant de la MRC où se situerait le projet, de la MRC de La Matanie et de la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine en visant 35 % des dépenses globales;
- d) un approvisionnement à long terme avec des contrats visant une durée de trente ans.
- e) le versement, par les promoteurs des projets retenus, d'une somme annuelle de 5 700 \$ par mégawatt installé à la collectivité locale qui administre le territoire.

Rôle des intervenants

Principaux intervenants dans les appels d'offres

- Régie de l'énergie
- Représentant officiel
- Hydro-Québec TransÉnergie et équipement (*Transporteur*)
- Hydro-Québec Distribution, approvisionnement et services partagés (*Distributeur*)

- Surveiller l'application de la Procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité (la « Procédure ») ainsi que du Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres, tous deux approuvés par la Régie de l'énergie
- Approuver la grille de pondération des critères d'évaluation pour l'appel d'offres en cours (D-2021-173; 23 décembre 2021)
- Approuver les contrats d'approvisionnement en électricité issus de l'appel d'offres



RÔLE DES INTERVENANTS

RCGT a été mandatée à titre de représentant officiel afin d'assurer la transparence du processus d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité.

RCGT assume le rôle d'intermédiaire dans les communications entre Hydro-Québec et les soumissionnaires, et s'assure que la procédure d'appel d'offres et d'octroi est suivie conformément aux prescriptions de la Loi sur la régie de l'énergie.

Dans ce contexte, **les principaux rôles du représentant officiel sont les suivants :**

- Transmettre des avis et commentaires quant au contenu de divers documents émis par Hydro-Québec;
- Jouer un rôle d'intermédiaire dans les communications écrites et téléphoniques entre Hydro-Québec et les soumissionnaires et lors de la tenue des conférences préparatoires;
- Assister aux rencontres et aux conférences téléphoniques entre Hydro-Québec et les soumissionnaires;
- Valider l'application de la procédure.

Il est à noter qu'Hydro-Québec et RCGT ont élaboré un guide détaillé des procédures internes de fonctionnement respectant l'application de la procédure d'appel d'offres et d'octroi. Ce guide permet d'assurer des communications rapides et efficaces entre Hydro-Québec, les soumissionnaires et RCGT.



RÔLE DES INTERVENANTS

- Spécifier les exigences techniques de raccordement au réseau intégré
- Réaliser les études exploratoires et l'analyse des offres / combinaisons d'offres visant le raccordement des infrastructures de production d'électricité au réseau intégré d'Hydro-Québec
- Évaluer les coûts de transport
- Gérer les conventions d'avant-projet et les ententes de raccordement avec chacun des soumissionnaires retenus
- Réaliser les travaux de raccordement en coordination avec le soumissionnaire tout en suivant les exigences techniques applicables



TransÉnergie et Équipement

RÔLE DES INTERVENANTS

- Assurer en tout temps la disponibilité et la fiabilité de l'énergie pour répondre à la demande de la clientèle québécoise en :
 - Établissant des prévisions sur la demande en électricité au Québec
 - Préparant les plans d'approvisionnement en électricité
 - Procédant aux appels d'offres de court et de long termes
 - Appel d'offres A/O 2021-01 – 480 MW renouvelable
 - Appel d'offres A/O 2021-02 – 300 MW éolien
 - Gérant les contrats d'approvisionnement en électricité qui découlent de ces appels d'offres



**Distribution,
approvisionnement
et services partagés**

Besoins et exigences (Chapitre 1)

Principales caractéristiques de l'appel d'offres

- Produit recherché et quantités
- Admissibilité et origine de la production
- Formules de prix admissibles
- Garanties financières
- Maturité technologique
- Raccordement au réseau d'Hydro-Québec
- Attributs environnementaux

BESOINS ET EXIGENCES

Un ou plusieurs contrats d'**approvisionnement en électricité produite à partir d'énergie éolienne** jusqu'à concurrence de 300 MW éolien

Option puissance additionnelle : puissance fixe et garantie pour minimalement 100 heures durant la période hivernale.
(1^{er} décembre au 31 mars)

Produit recherché et quantités

Durée des contrats

- Minimum = 20 ans. Cible = 30 ans
- Durée du contrat \leq Certification durée vie des éoliennes

Début des livraisons : au plus tard le 1^{er} décembre 2026

**Durée des contrats
et début des
livraisons**

Admissibilité

- Soumissionnaires inscrits à l'Appel d'offres
- Une soumission ne peut porter que sur un seul parc, mais un soumissionnaire peut déposer plusieurs soumissions.

Les projets de parcs éoliens suivants ne sont pas admissibles :

- ceux dont la production est déjà sous contrat, avec le Distributeur ou une autre entité, à moins que l'échéance de ce contrat ait lieu au plus tard le 30 novembre 2026;
- ceux pour lesquels une entente de raccordement est signée après le 13 décembre 2021;
- ceux pour lesquels une demande de raccordement du parc éolien au réseau est déposée au Transporteur après le 13 décembre 2021 (sauf s'il s'agit d'une demande d'étude exploratoire);
- ceux pour lesquels une demande de raccordement est déjà active dans la séquence des études d'impact sur OASIS, à moins que le soumissionnaire ne renonce à la priorité qui lui est accordée auprès du Transporteur et ce, au plus tard le 13 mars 2022.

Admissibilité et origine de la production

Origine de la production

- Les nouveaux parcs éoliens doivent être situés entièrement au Québec.
- Les nouveaux parcs éoliens doivent être raccordés au réseau intégré d'Hydro-Québec.
- Mesurage individuel pour la production
- Toute l'énergie produite doit être vendue au Distributeur
- Le réseau intégré d'Hydro-Québec exclut le réseau des Îles-de-la-Madeleine et les autres réseaux autonomes.

**Admissibilité
et origine de
la production
(suite)**

La formule de prix proposée par le soumissionnaire:

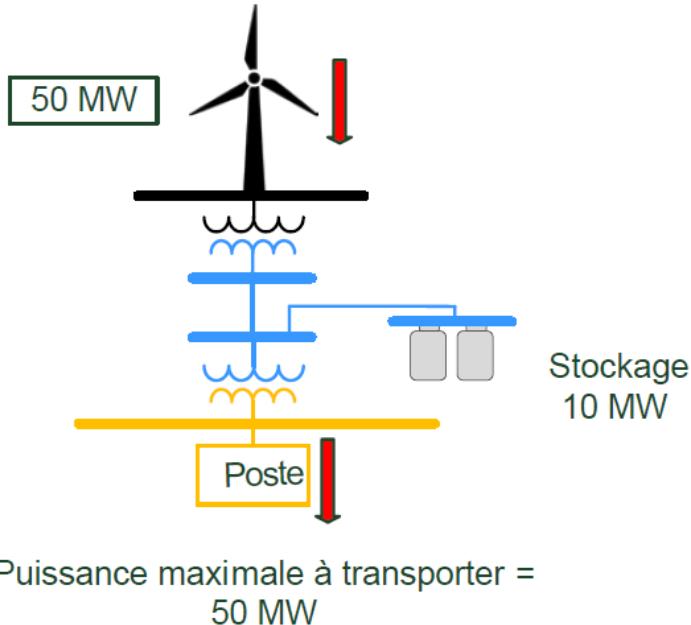
- Doit comporter une **composante pour l'énergie** (\$/MWh) et peut avoir une **composante pour la puissance** (\$/kW-an).
- La composante pour la puissance doit être associée à une garantie de puissance et doit être nulle en l'absence d'une telle garantie de puissance.
- Pour les soumissions provenant de sources variables, la composante pour la puissance peut seulement être associée à la puissance garantie par un système de stockage d'énergie.
- Chaque composante peut être indexée annuellement en totalité ou en partie (Annexe 5).
- Pour chaque composante de la formule de prix, le prix de départ doit être exprimé en dollars canadiens au 2 janvier 2022.
- Doit exclure toute prime ou subvention qui serait offerte par les instances gouvernementales.
- Doit inclure la taxe sur les services publics.

Formule de prix admissible

Option : Puissance garantie par le système de stockage d'énergie pour les sources variables

- Système de stockage d'énergie par batteries
- Puissance garantie fixe
- Minimum de 100 heures en période hivernale pour un bloc minimum de 3 h consécutives / jour en pointe matin et/ou soir
- Puissance garantie considérée pour évaluation du coût d'électricité
- Puissance livrée par le parc éolien et le système de stockage d'énergie ne doivent pas excéder la puissance maximale à transporter

Exemple
Sources d'énergie éolienne = 50 MW = Puissance Contractuelle
Stockage = 10 MW = Puissance garantie



Formule de prix admissible (suite)

BESOINS ET EXIGENCES

Préalablement à l'octroi du contrat, le Distributeur exige des soumissionnaires qu'ils déposent des **garanties** pour couvrir leurs engagements contractuels pour la **période antérieure au début des livraisons** et pour la **période postérieure** au début des livraisons.

Ces garanties pourront être fournies sous forme :

- d'une **lettre de crédit** irrévocable et inconditionnelle émise par une banque
- d'une **convention de cautionnement**

Garanties financières

BESOINS ET EXIGENCES

- Certification de **durée de vie** conforme à la norme IEC 61400
 - Durée de vie \geq Durée du contrat
- **Éoliennes adaptées au froid**
 - Certification d'exploitation jusqu'à -30 C
 - Système de dégivrage des pales requis
- **Potentiel énergétique** du site établi par un expert

**Maturité
technologique**

Modélisation de l'installation de production

Le Transporteur doit effectuer des études de raccordement, dont l'analyse de comportement dynamique du réseau en modélisant le comportement électrique de chaque IPE.

- Le soumissionnaire doit fournir la modélisation du comportement électrique de l'IPE pour chaque technologie proposée :
 - a) Format du progiciel PSS/E version 34.8 de la firme Siemens PTI
 - b) Modèle validé par le manufacturier concerné et les ingénieurs mandatés par le soumissionnaire du comportement électrique de chaque technologie proposée
 - c) Le cas échéant, les modèles et paramètres des équipements de compensation
 - d) L'information demandée pour la modélisation est indiquée à l'article 3.10.7 du Formulaire de soumission (FDS)



La modélisation PSS/E est obligatoire.
Date limite pour transmettre la modélisation au représentant officiel : 11 février 2022

Raccordement au réseau d'Hydro-Québec

Objectifs de l'étude exploratoire

- Vise à éviter des coûts significatifs aux soumissionnaires dans la préparation de soumissions potentiellement non-compétitive en demandant au Transporteur de :
 - Fournir une estimation paramétrique des coûts de raccordement au réseau local relativement à un scénario de raccordement possible pour une IPE.
 - Fournir les délais relatifs à la mise en œuvre de ce scénario.
 - Déterminer s'il est préférable de raccorder l'IPE au réseau de distribution ou au réseau de transport.



L'étude exploratoire est **facultative** et les résultats ne doivent pas être interprétés comme une solution finale.

Date limite pour faire une demande : 11 février 2022.

Frais : 5000 \$ + tx / demande

Raccordement au réseau d'Hydro-Québec (suite)

Poste de départ d'un parc éolien

- **Tension de raccordement** : Moyenne tension (MT) ou Haute tension (HT) **déterminée par le Transporteur**
- Composé d'un **réseau collecteur** et d'un **poste électrique**, lui-même composé d'un **poste de sectionnement** ou **d'un poste de transformation**, selon la tension de raccordement
- **Le soumissionnaire doit fournir les schémas unifilaires** simplifiés suivants :
 - **Réseau collecteur** reliant les éoliennes au poste électrique
 - **Poste électrique** pour :
 - MT : un poste de sectionnement
 - HT : un poste de transformation
- **Évaluation des coûts du poste de départ**
 - Le soumissionnaire doit remplir la grille « *Estimation du poste de départ – Sommaire* » fourni à l'Annexe 1 du FDS



Le soumissionnaire n'a pas à prendre en compte les **coûts du poste de départ** dans l'établissement du prix de l'électricité qu'il offre au Distributeur, sauf pour la part de ces coûts qui excède les maximums applicables en vertu du tableau 1.7.4 puisque cette part est à sa charge

Raccordement au réseau d'Hydro-Québec (suite)

Tous les attributs environnementaux directs ou indirects associés à la production d'électricité de l'IPE demeurent la propriété exclusive du Distributeur.

Les attributs environnementaux comprennent tous les droits existants et futurs relativement à des permis, crédits, certificats, unités à l'égard :

- i. de réductions d'émissions ou d'émissions évitées de gaz à effet de serre ou de tout autre polluant;
- ii. des attributs ou caractéristiques des sources de production d'énergie renouvelable pour des fins de vente, d'échange, d'étiquetage, de certification, de publicité ou autres.

Le soumissionnaire retenu devra obtenir et maintenir en vigueur **la certification à un programme d'énergie renouvelable**, tel EcoLogo.

L'engagement à l'inscription d'un projet à un système de traçabilité permettra l'octroi d'un (1) point additionnel lors de l'évaluation.

Attributs environnementaux

Processus de sélection (Chapitre 2)

- Schéma des étapes du processus
- Étape 1 – Exigences minimales
- Étape 2 – Classement des soumissions
 - Coût de l'électricité
- Étape 3 – Choix de la combinaison optimale

PROCESSUS DE SÉLECTION

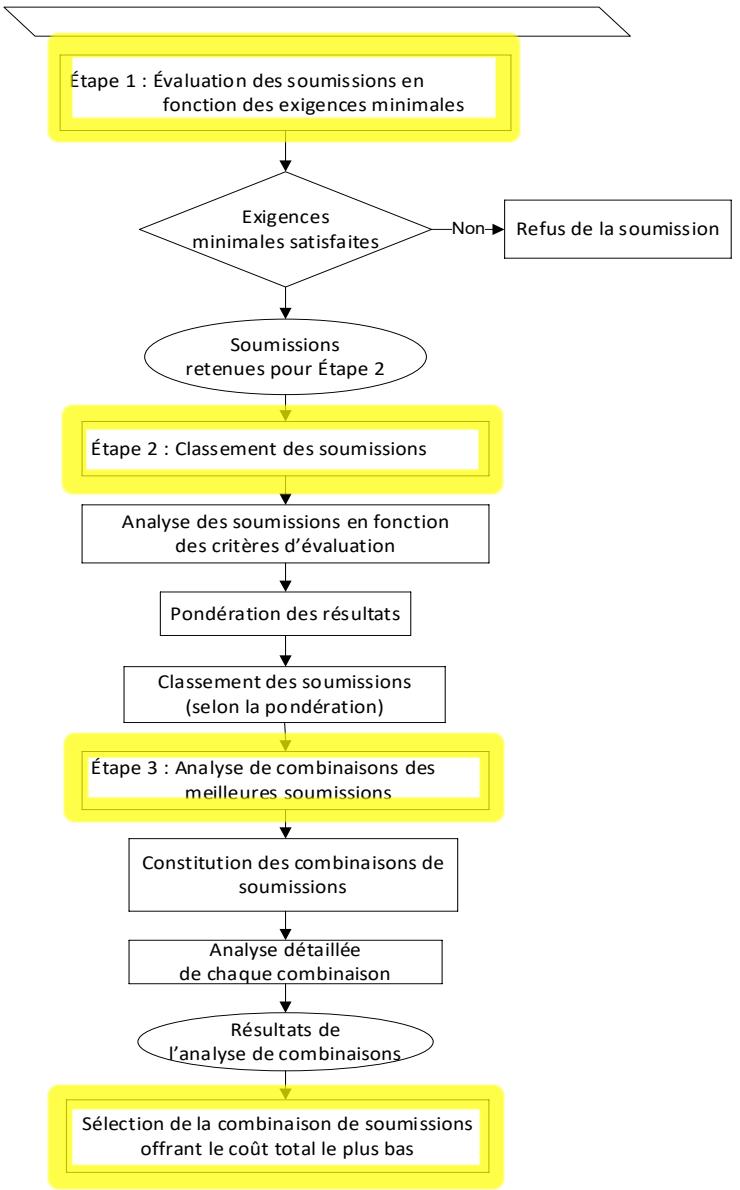


Schéma des étapes du processus

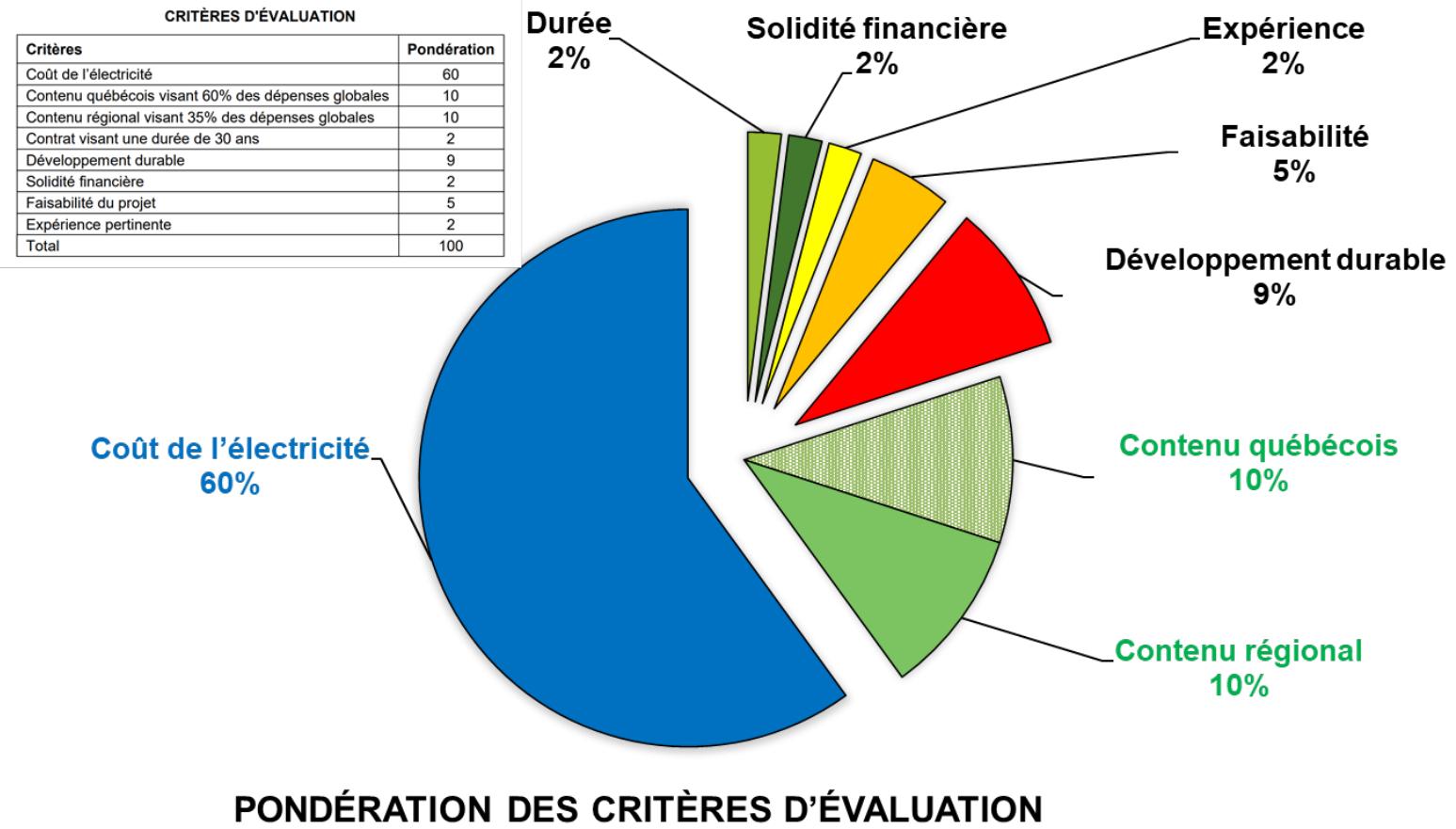
PROCESSUS DE SÉLECTION

Les soumissions qui rencontreront les exigences du Chapitre 1 seront **évaluées selon la méthode succès / échec** en fonction des exigences minimales suivantes :

1. Date garantie de début des livraisons
 - i. Tout projet avec une date garantie de début des livraisons postérieure au 1^{er} décembre 2026 ne sera pas retenu.
2. Choix et contrôle du site
3. Expérience du soumissionnaire
4. Délais de raccordement et intégration du parc éolien
5. Contenu québécois garanti
6. Contenu régional garanti
7. Participation communautaire
8. Paiements fermes versés à la *Collectivité locale* = 5 700 \$ par MW par an
9. Approvisionnement à long terme

Étape 1 : Exigences minimales

PROCESSUS DE SÉLECTION



Étape 2 : Classement des soumissions

PROCESSUS DE SÉLECTION

Critères de sélection	Pondération	
Contenu québécois (CQ) visant 60 % des dépenses globales du parc éolien	10	
Contenu régional (CR) visant 35 % des dépenses globales du parc éolien	10	
Développement durable	9	
<i>Existence d'un système de gestion environnementale</i>	2	
Certification ISO 14001	1	
Engagement à la traçabilité NAR	1	
<i>Indicateur social</i>	7	
Appui du Milieu local	1	
Plan d'insertion du projet	1	
Participation du Milieu local (PC) à hauteur d'environ 50 %	5	
Contrat (DC) visant une durée de 30 ans	2	
	Si DC \geq 30 ans	2
	Si DC > 20 ans et < 30 ans	0
	Si DC = 20 ans	-2
Solidité financière	2	
Faisabilité du projet	5	
Raccordement au réseau	1	
Plan directeur de réalisation du projet	1	
Plan d'obtention des autorisations gouvernementales	1	
Qualité des données de vent	2	
Expérience pertinente	2	
Somme des critères non monétaires	40	
Coût de l'électricité	60	
TOTAL	100	

Étape 2 : Classement des soumissions (suite)

PROCESSUS DE SÉLECTION

- **Le coût de l'électricité est établi** par le total des :
 - **Prix offerts** par le soumissionnaire pour :
 - l'énergie (\$/MWh)
 - la puissance garantie (\$/kW-an), **si applicable**
 - la formule d'indexation
 - **Coûts de transport** estimés par le Transporteur
 - **Coûts du service d'équilibrage et de puissance complémentaire** du Distributeur
 - **Autres frais additionnels** faisant partie de la formule de prix proposé par le soumissionnaire.
- **Les flux monétaires annuels des coûts** composant le coût de l'électricité **sur toute la durée du contrat** sont **actualisés en dollars de 2022**, puis traduits en un coût d'électricité exprimé en \$/MWh.
- **60 points à la soumission** offrant le **coût total le plus bas**
 - Pour les autres soumissions, le pointage est un ratio en lien avec la soumission offrant le coût le plus bas

Étape 2 : Coût de l'électricité

PROCESSUS DE SÉLECTION

Étape 2 : Coût de l'électricité

Chronologie : Estimation du coût de transport



Éléments d'analyse par le Transporteur pour le coût de transport

1. Coûts de raccordement au réseau régional de transport (315 kV et moins ou de distribution) :
 - a. les coûts des modifications pour lignes et postes
 - b. les coûts de plafonnement, le cas échéant
2. Coûts du poste de départ, incluant le réseau collecteur, du projet jusqu'à hauteur du maximum applicable
3. Taux de pertes électriques
N.B. Le projet peut accroître ou réduire les pertes sur le réseau.
4. Coûts évités d'investissements futurs sur le réseau, s'il y a lieu
5. Coûts de renforcement du réseau principal (735 kV) découlant de l'addition des nouvelles IPE
N.B. Seulement à l'étape 3

**Étape 2 :
Coût de l'électricité
(suite)**

Contenu québécois garanti (CQG)

- % CQG établi avec les dépenses globales
- Minimum de CQG = 50 %. Cible CQG = 60 %
- Pointage du CQG pour évaluation des soumissions :

Contenu Québécois Garanti (CQG)	Nombre de points accordés
Si le CQG > 70 %	10
Si le CQG > 60 % et \leq 70 %	5
Si le CQG = 60 %	0
Si le CQG < 60 % et > 50 %	-5
Si le CQG = 50 %	-10

Étape 2 : Classement des soumissions (suite)

Contenu régional garanti (CRG)

- % CRG établi avec les dépenses globales provenant de
 - la MRC où se situerait le projet, et /ou
 - la MRC de La Matanie, et/ou
 - la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- Cible CRG = 35 %
- Pointage du CRG pour évaluation des soumissions :

Contenu Régional Garanti (CRG)	Nombre de points accordés
Si le CRG > 45 %	10
Si le CRG > 35 % et \leq 45 %	5
Si le CRG = 35 %	0
Si le CRG < 35 % et \geq 25 %	-5
Si le CRG < 25 %	-10

Étape 2 : Classement des soumissions (suite)

Participation communautaire

- le *milieu local* doit détenir une participation au contrôle du projet au moment du dépôt de sa soumission et pour la durée contractuelle
- Cible = 50 %
- Pointage de la participation communautaire pour évaluation des soumissions

Participation Communautaire (PC)	Nombre de points accordés
Si PC \geq 50 %	5
Si PC $>$ 40 % et $<$ 50 %	2,5
Si PC = 40 %	0
Si PC \geq 30 % et $<$ 40 %	-2,5
Si PC $<$ 30 %	-5

Étape 2 : Classement des soumissions (suite)

PROCESSUS DE SÉLECTION

- Constitution et analyse de **combinaisons composées des soumissions retenues** à l'étape 2 pour former le bloc de 300 MW recherché.
- Une même **soumission peut se retrouver au sein de différentes combinaisons**.
- Sélection par le Distributeur de la **combinaison gagnante sur la base du coût total le plus bas** incluant les coûts de transport de la combinaison de soumissions.

**Étape 3 :
Choix de la
combinaison optimale**

Instructions aux soumissionnaires (Chapitre 3)

- Variantes
- Frais d'analyse de la soumission
- Signature de la soumission
- Contrat-type
- Communication
- Période de questions et réponses
- Échéancier

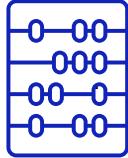
Qu'est-ce qui constitue une **variante**?

- Puissance installée du projet
- Durée contractuelle
- Prix
- Profil de livraisons
- Équipement de production
- Projet hybride avec stockage
- Localisation du point de livraison
- Manufacturier des équipements de production
- Date garantie de début des livraisons

Variantes



Un **site** différent de celui proposé dans l'offre principale ne constitue pas une variante et doit faire l'objet d'une autre soumission.

Type d'offre	
Principale	Variante(s)
	1 max. 4
 ≤ 20 MW 12 000 \$ + tx > 20 MW + 500 \$ / MW min/max : 12 500 \$ / 75 000 \$ + tx	2 premières variantes incluses pour toute taille de projet. 4 000 \$ / variante max : 8 000\$ + tx

 Chacune des variantes et offres principales doivent être distinctes et mutuellement exclusives.

Frais d'analyse de la soumission

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

**Si le soumissionnaire est une personne morale,
la soumission doit être signée par une personne
dûment autorisée à le faire par son conseil d'administration.
La résolution du conseil d'administration du
soumissionnaire doit être jointe à la soumission.**

**Si le soumissionnaire est une société, une coentreprise
ou une coopérative, la soumission doit être signée par
chacun des associés, membres ou par une personne
dûment autorisée par la société, la coentreprise ou la
coopérative comme prévu à la section 1.1 du Formulaire
de soumission. La procuration en faveur de chacun
des signataires doit être jointe à la soumission.**

**Signature de
la soumission**

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

- **Contrat à intervenir entre les parties basé sur le contrat-type**
(Annexe 6 du document d'appel d'offres)
- **Aucune modification au contrat-type permise** à l'exception des changements nécessaires afin de refléter les caractéristiques propres à chaque soumission.

Notamment :

- Les dates importantes
- Les quantités contractuelles
- La durée du contrat
- La description des principaux paramètres de l'IPE
- La structure légale du fournisseur

Contrat-type



Les contrats à intervenir feront l'objet d'une approbation de la Régie.

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Tout type de communication, que ce soit une question, une demande relative à l'Appel d'offres ou quelconque échange d'information **à l'intention du Distributeur, doit obligatoirement être transmise électroniquement au représentant officiel** à partir du site Web suivant :

<https://www.hydroquebec.com/achats-electricite-quebec/appels-propositions/2021-02.html>

Communication

1

Soumettre une question ou consulter les questions et réponses

2

QUESTIONS ET RÉPONSES

POSEZ UNE QUESTION À PROPOS DE L'APPEL D'OFFRES



Par soucis de **transparence** envers tous les soumissionnaires, **aucun représentant du Distributeur n'est autorisé à discuter de l'appel d'offres avec tout tiers sans la présence du représentant officiel.**

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

La période de questions et réponses se passera en deux temps, soit :

- Du **3 janvier au 27 janvier 2022**, toute personne intéressée par l'appel d'offres pourra poser ses questions au Distributeur;
- Du **28 janvier 2022 au 7 juillet 2022**, 16 heures, vous devrez **obligatoirement être inscrit** à l'appel d'offres pour poser vos questions au Distributeur.

Vous pouvez **poser une question** en lien avec l'appel d'offres **ou consulter les questions et réponses** sur la page suivante :

<https://conversation.hydroquebec.com/ao-2021-02>

Veuillez noter que **le Distributeur garantit l'anonymat de toute personne physique ou morale participant au processus** de questions et réponses.

Période de questions et réponses

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

A/O 2021-02: Appel d'offres pour l'acquisition de 300 MW d'énergie éolienne - Questions et réponses

Pour les informations complètes et la documentation, retournez sur la page A/O 2021-02:

[Appel d'offres pour l'acquisition de 300 MW d'énergie éolienne](#)

QUESTIONS ET RÉPONSES **POSEZ UNE QUESTION À PROPOS DE L'APPEL D'OFFRES**

Question 1

25 janv 2022

Q. Dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013-01 portant sur 450 MW d'énergie éolienne, la section 1.13.3 (p.16 et suivantes) identifiait des zones de coûts d'intégration élevés et fournissait même une carte explicative. Cette section apportait un éclairage utile à la planification des soumissions, d'autant plus que le résultat de l'appel d'offres fut exactement conforme aux MW disponibles selon cette section (75 MW en Gaspésie et 225 au BSL). Pourquoi une telle information n'a pas été fournie lors du présent appel d'offres? Serait-il possible de l'obtenir rapidement étant donné les courts délais du présent appel d'offres?

R. En 2013, l'appel d'offres visait spécifiquement le Bas Saint-Laurent et la Gaspésie. Pour le présent appel d'offres 2021-02, le parc éolien peut être situé partout au Québec, pourvu qu'il soit raccordé au réseau intégré d'Hydro-Québec. Il n'est pas possible pour le Distributeur d'ajouter une carte identifiant les zones de coût d'intégration élevé, d'une part pour de ne pas favoriser des offres situées dans une région plus qu'une autre, mais également parce que le coût d'intégration peut être fonction de la puissance contractuelle du parc éolien proposé. Une demande d'étude exploratoire pour chacun des projets envisagés pourra vous aider dans la planification de vos projets.

Période de questions et réponses (suite)

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

• Conférence préparatoire	27 janvier 2022
• Date limite de dépôt du Formulaire de demande d'étude exploratoire	11 février 2022
• Date limite de dépôt de la modélisation du comportement électrique des technologies proposées	
• Date limite de dépôt du Formulaire d'inscription à l'Appel d'offres et réception du paiement des frais d'inscription (Avis d'intention de soumissionner)	16 mars 2022
• Date limite de dépôt du Formulaire d'inscription à l'Appel d'offres pour les manufacturiers de composantes majeures (aucuns frais à débourser)	
• Date limite de dépôt des questions (10 jours ouvrables avant la date de dépôt des soumissions) avant 16h00, heure de Montréal	7 juillet 2022
• Dépôt des soumissions avant 16h00, heure de Montréal	21 juillet 2022
• Ouverture des soumissions	22 juillet 2022
• Annonce publique des soumissions retenues (à titre indicatif)	décembre 2022

Échéancier

Période de questions

CONSIGNES

- Nous recommandons à ceux/celles participant via leur téléphone intelligent de fermer toutes les autres applications pour que l'application TEAMS fonctionne correctement;
- Vous devez écrire votre question par écrit dans le clavardage. Il n'y a pas la possibilité de la poser de vive voix;
- Lorsque vous posez votre question, identifiez-vous avec votre **PRÉNOM, NOM ET ORGANISATION** (ex: « **François Rodriguez, RCGT** ») dans la case prévue à cet effet. Cela facilitera le suivi et nous aidera à contextualiser votre question;
- Votre question sera lue par le modérateur;
- Les questions seront répondues par les membres d'Hydro-Québec Distribution;
- Nous tenterons de répondre au plus de questions possible, mais il pourrait y avoir des questions que nous n'aurons pas pu répondre. Nous sommes désolés d'avance si c'est le cas;
- Vous aurez l'occasion de poser vos questions supplémentaires en ligne via le site web d'Hydro-Québec. La date limite pour les poser sans être inscrit à l'Appel d'offres est le 27 janvier à 23h59;
- Dès le 28 janvier à 00h00, les questions seront réservées aux inscrits. Les inscrits pourront poser leurs questions à partir du 28 janvier et jusqu'au 7 juillet 2022;
- Les réponses aux questions adressées aujourd'hui seront publiées sur le site web d'Hydro-Québec;
- La période de questions se terminera au plus tard à 16h.

A/O 2021-02

Pause



Période de questions

CONSIGNES

- Nous recommandons à ceux/celles participant via leur téléphone intelligent de fermer toutes les autres applications pour que l'application TEAMS fonctionne correctement;
- Vous devez écrire votre question par écrit dans le clavardage. Il n'y a pas la possibilité de la poser de vive voix;
- Lorsque vous posez votre question, identifiez-vous avec votre **PRÉNOM, NOM ET ORGANISATION** (ex: « **François Rodriguez, RCGT** ») dans la case prévue à cet effet. Cela facilitera le suivi et nous aidera à contextualiser votre question;
- Votre question sera lue par le modérateur;
- Les questions seront répondues par les membres d'Hydro-Québec Distribution;
- Nous tenterons de répondre au plus de questions possible, mais il pourrait y avoir des questions que nous n'aurons pas pu répondre. Nous sommes désolés d'avance si c'est le cas;
- Vous aurez l'occasion de poser vos questions supplémentaires en ligne via le site web d'Hydro-Québec. La date limite pour les poser sans être inscrit à l'Appel d'offres est le 27 janvier à 23h59;
- Dès le 28 janvier à 00h00, les questions seront réservées aux inscrits. Les inscrits pourront poser leurs questions à partir du 28 janvier et jusqu'au 7 juillet 2022;
- Les réponses aux questions adressées aujourd'hui seront publiées sur le site web d'Hydro-Québec;
- La période de questions se terminera au plus tard à 16h.

A/O 2021-02

Mot de la fin

Au Revoir!

